

 <p>V I L L E D E G E N È V E</p>	<p>Législature 2015-2020 Résolution PR-1223 I Séance du 7 juin 2017</p>
--	---

Résolution relative au projet de mise à jour du concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – concept de l'aménagement cantonal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la lettre du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 9 février 2017 concernant la consultation des communes sur le projet de mise à jour du plan directeur cantonal «Genève 2030»;

vu les travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement en date des 11 avril et 30 mai 2017;

vu le rapport établi suite aux travaux de cette commission;

vu que la mise à jour du concept de plan directeur cantonal Genève 2030 fait suite aux réserves de la Confédération lors de son approbation le 29 avril 2015;

vu les dispositions de l'article 5, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987;

conformément aux articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 63 oui contre 7 non et 3 abstentions

Article premier. – De donner un préavis favorable à la mise à jour du projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030.

Art. 2. – De demander la démonstration de la faisabilité des 50 000 nouveaux logements annoncés en fonction des hypothèses de réalisation des différents secteurs de développement.